

CROWDFUNDING PARC DES URSULINES



Quand gaspillage d'argent public rime avec destruction d'espace vert !

Un an de forage, cinq ans de travaux, la destruction d'un magnifique espace vert en plein centre-ville, un plan de mobilité encore plus catastrophique qu'aujourd'hui, des nuisances sonores continues pour les riverains et les élèves des Ursulines, un chantier dispendieux et réalisé en dépit du bon sens et du respect de l'environnement avoisinant ... Tout ça pour un projet qui n'a pas sa place en centre urbain ! C'est l'enfer que l'intercommunale IDEA s'apprête à faire vivre en projetant le forage de deux puits de 2 500m de profondeur et la centrale géothermique qui s'ensuivra.

À propos du projet

Le parc communal dit « des Ursulines » est un agréable espace vert du centre-ville, très apprécié des montois. Des joggeurs, des cyclistes, des passants, des promeneurs, des rollers, des étudiants ou encore des enfants qui y gambadent et qui jouent, c'est l'utilité et le plaisir que procure ce poumon vert de notre cité du Doudou!

Le parc des Ursulines procure de nombreux bienfaits : il améliore la qualité de l'air, il encourage à l'activité physique et aux déplacements doux, il favorise la cohésion et les relations sociales, il rafraîchît la ville lors des canicules,..., et favorise le bien-être de tous les montois.

Et pourtant, l'intercommunale IDEA envisage d'y tester un projet expérimental et exploratoire (aucune garantie de résultats) en forant deux puits géothermiques de 2500 mètres de profondeur, et en y construisant une centrale géothermique.

Ce projet industriel de grande ampleur signifierait la destruction pure et simple d'un des rares espaces verts en ville. Fatalité ? Non ! Avec votre aide, il est encore possible d'arrêter ce projet absurde.

Que combattons-nous ?

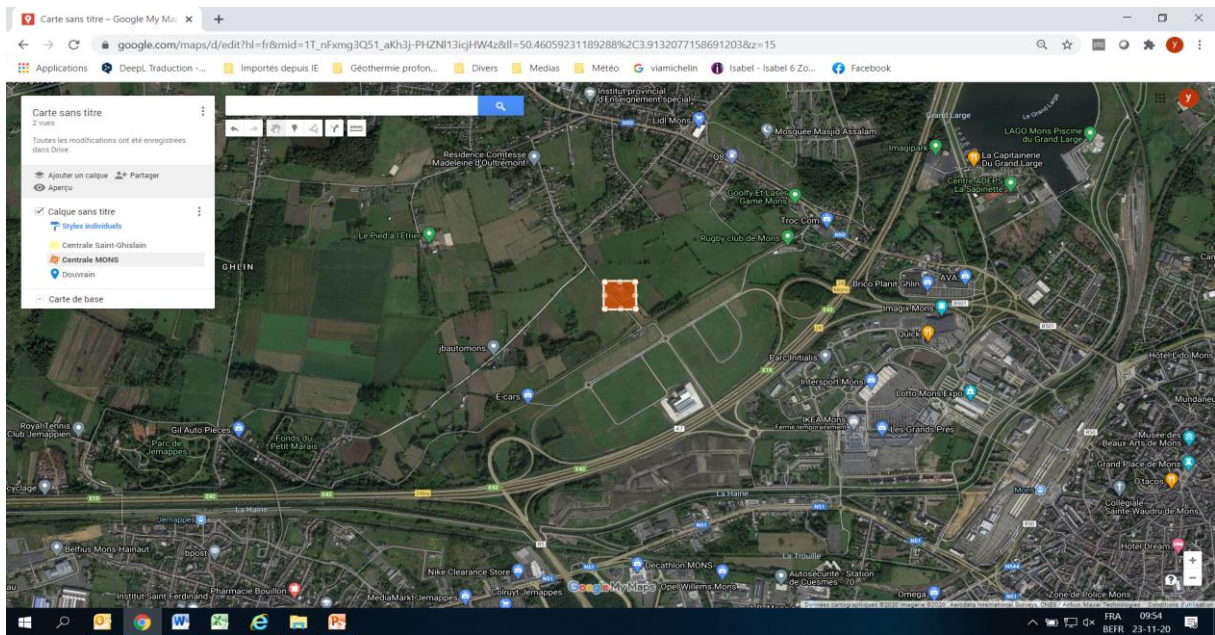
Nous ne sommes pas opposés à la géothermie, mais cela doit se faire dans un cadre bien spécifique et dans le respect de l'environnement avoisinant.

Vous l'aurez compris, la localisation même du projet de l'IDEA, en dérogation au plan de secteur, est à tout le moins insensée voire totalement irresponsable. C'est évident, un projet industriel d'une telle envergure n'a pas sa place en centre urbain dense, et de surcroît à proximité immédiate d'une école de plus de 2 500 élèves ainsi que de nombreuses habitations et espaces publics.

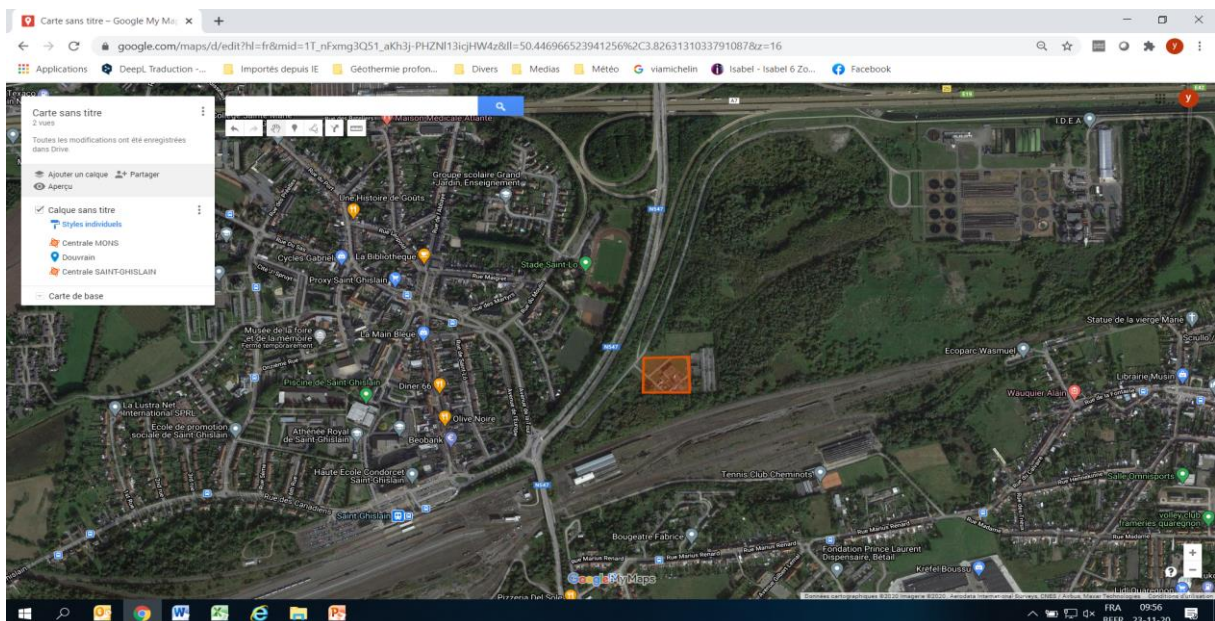


Ce type d'infrastructure est habituellement, et ce n'est que logique, localisé dans des zones adaptées, tels que les zonings industriels éloignés des centres urbains denses. L'IDEA exploite d'ailleurs 3 autres centrales géothermiques, toutes situées en zone industrielle ou en zone d'activité économique : Saint-Ghislain, Douvrain et Mons. Cette dernière étant d'ailleurs inexploitée depuis sa création en 2012 !

Centrale géothermique MONS INITIALIS



Centrale géothermique SAINT-GHISLAIN



Les nuisances engendrées par ce chantier sont disproportionnées par rapport aux bénéfices escomptés

Le projet est exploratoire, les tests et essais peuvent s'avérer non concluants. Dans cette hypothèse, l'IDEA devrait remettre le parc communal dans son état initial. Dans le cas contraire, seuls les besoins de l'hôpital public Ambroise Paré, unique bénéficiaire, seraient partiellement couverts.

1. Impact paysager



En phases de forage et d'essais (durée minimum de 12 mois), la superficie totale du parc sera occupée par l'appareil de forage. Un dispositif hors normes doté d'un mât de plus de 40 mètres de hauteur, posé sur une dalle de béton de 24 mètres sur 12 mètres ! Et à cela il faut encore ajouter des moteurs, des groupes électrogènes, des zones de stockage d'hydrocarbures, d'huiles et d'acides, des bassins de stockage provisoire du fluide géothermique en phase d'essai, des bacs à boue... la liste est longue, bien trop longue !

Le chantier couvrira l'intégralité du parc, et tous les arbres, si solidement enracinés depuis des lustres, sont condamnés à disparaître.

En phase d'exploitation (entre 30 et 40 ans), le bâtiment, amené à abriter la centrale géothermique, aura des dimensions impressionnantes. Imaginez : 35 mètres de long, 16 mètres de large, et tout ça sur une hauteur de 10 mètres ! Les plans de coupe du projet indiquent même qu'il sera surélevé de près de 5 mètres par rapport au niveau du boulevard Kennedy. Et la centrale sera placée à rue pour être vue. De face et de côté, ce sont des parois de béton gris uniformes de plusieurs mètres qui nous toiseront de toute leur laideur. Quel spectacle pour les promeneurs et autres utilisateurs !



La centrale géothermique cachera également le bâtiment historique des Ursulines qui fait toute la qualité et la dominance du parc dit «des Ursulines», et ce depuis plus de 60 ans.



2. Bruit

Pendant toute la durée du chantier, à savoir 5 longues années, les nuisances sonores associées aux phases de forage, d'essais et de construction des installations, seront notre lot, notre fardeau quotidien.

Pendant la phase de forage, qui s'étalera sur minimum 12 mois, le chantier fonctionnera en permanence, c'est-à-dire 24H/24 et 7J/7. Le bruit sera principalement causé par le fonctionnement d'équipements de grandes puissances (machine de forage, groupes électrogènes, moteurs, pompes, ...), par l'assemblage continu du train de tiges, par la circulation des engins (notamment des camions d'approvisionnement) et par d'autres opérations encore (cimentation, stimulation hydraulique, venting...).

Durant la période de travaux, évaluée à 5 ans minimum, ce chantier promet d'être un enfer pour les 2 500 élèves de l'école des Ursulines. Rendez-vous compte que certains étudiants pourraient passer quasi tout leur parcours d'humanités en subissant ces nuisances, le chantier étant situé à 50 mètres à peine des classes de cours !

En phase d'exploitation -on parle de 30 à 40 ans-, le ventilateur de refroidissement, la turbine, les pompes d'alimentation et d'injection, généreront du bruit en continu... une véritable torture physique et mentale pour tous ceux qui y seront exposés.

3. Secousses sismiques

La réinjection de l'eau dans le sol risque de causer des secousses sismiques d'une magnitude pouvant dépasser 2. Et ce risque est bien réel. Pour preuve, le chantier de la société Fonroche à Vendeheim (Alsace), similaire à celui que projette l'IDEA, est à l'arrêt depuis novembre 2019. C'est la préfecture du Haut-Rhin qui a pris cette décision en raison des nombreux séismes ressentis par les riverains, pourtant distants de plusieurs kilomètres du chantier.

L'impact psychologique pour la population montoise peut être important, notamment du fait de l'inquiétude suscitée par d'éventuelles secousses et de plus fortes à venir ; secousses qui pourraient engendrer des dégâts importants sur les infrastructures avoisinantes (hôpital, écoles, bâtiments publics, et immeubles d'habitation).

4. Mobilité

Le plan de mobilité prévu dans le cadre de ce projet, consistant à bloquer l'avenue du Tir durant la phase de forage et la rue Valenciennaise durant la construction de la centrale, est utopique et dangereux. Comment donc concilier ce plan avec une voie publique déjà bien saturée ? Celui-ci va prendre en otage de nombreux utilisateurs durant au minimum 5 ans (dont des ambulances, le personnel médical, les professeurs, les parents d'élèves, les riverains, les usagers de bus) et mettre en danger les enfants, les personnes ayant besoin de soins d'urgence ainsi que les piétons qui n'auront plus d'accès pour se déplacer en toute sécurité.

5. Vibrations

L'augmentation du trafic routier, le forage, les tests, ... provoqueront d'importantes vibrations ressenties dans tout le voisinage.

6. Pollution du sol, sous-sol et des nappes aquifères

Ne nous voilons pas la face, des fuites peuvent survenir sur les bassins de stockage d'hydrocarbures (carburants et huiles) ou de divers additifs et acides présents sur le chantier de forage, ou à l'occasion du transfert de ces produits en vue de leur élimination.

Gaspillage d'argent public

Les subsides européens reçus par l'IDEA étaient initialement destinés au futur quartier de la gare de Mons. On devait y construire une centrale géothermique afin d'alimenter de gros consommateurs potentiels tels qu'IKEA et l'hôtel Vandervalk. Devant l'absence d'intérêt de ces bénéficiaires approchés, l'IDEA décida, pour utiliser les fonds européens coûte que coûte, d'affecter les moyens financiers au quartier qu'elle baptisa de la « porte de Nimy » à Mons, en réalité le parc verdoyant dit des Ursulines.

L'analyse du projet « porte de Nimy » démontre clairement que l'hôpital public Ambroise Paré sera le consommateur principal, et en définitive «exclusif» de l'installation. Il est en effet difficilement concevable, vu la production espérée de la centrale, que d'autres bâtiments publics à proximité puissent à l'avenir être alimentés par cette centrale.

Un projet qui devait initialement servir à la collectivité (réseau urbain de chaleur) est finalement privatisé au seul profit de l'hôpital Ambroise Paré.

Le dérapage budgétaire est inévitable ! Toute dépense effectuée au-delà du 31/12/2023 ne sera pas financée par l'Europe mais sera à charge de l'IDEA, donc au final à charge des contribuables.

Que penser également de la centrale géothermique du parc Initialis, opérationnelle depuis 2012 mais toujours inutilisée à ce jour...

Cette dilapidation des fonds européens est affligeante, a fortiori au moment où l'Europe fait tant d'efforts pour soutenir les victimes de la covid19.

Nous devons empêcher que ce projet se réalise

Vous l'aurez compris, au vu des nombreuses nuisances que ce chantier nous fera subir durant des années et même si tout le monde reconnaît l'intérêt des projets d'énergie renouvelable, il convient que ces projets soient réalisés dans le respect de l'environnement avoisinant. Un projet qualifié d'écologique ne peut se concrétiser en détruisant un espace vert.

Constitution d'un fonds pour financer le recours au Conseil d'Etat

Nous avons introduit un recours auprès de la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, contre la délivrance à l'IDEA du permis unique. La ministre n'a pas suivi nos sérieux arguments juridiques et a confirmé l'octroi du permis.

Nous intenterons en conséquence un recours auprès du Conseil d'Etat. Nos arguments juridiques sont nombreux pour débouter ce projet auprès de cette juridiction.

Les fonds récoltés serviront donc à financer cette procédure particulièrement coûteuse.

Qui est à l'initiative de cette opposition ?

Fort des 650 signatures récoltées dans le cadre de la pétition lancée en septembre 2019, un collectif de montois s'est constitué afin de manifester sa plus totale opposition à la localisation de ce projet industriel de grande ampleur. Nous avons depuis lors systématiquement tenté de faire infléchir la position des décideurs publics en mettant en avant la qualité écologique du site et l'absence d'études d'alternatives.

Nous portons ce projet, mais nous avons besoin de fonds pour aboutir, nous avons besoin de vous ! L'argent est toujours le nerf de la guerre... Si vous êtes arrivés jusqu'ici, c'est que notre démarche et notre opiniâtreté vous ont interpellés ! Alors n'hésitez pas et faites un don, toute contribution est la bienvenue, elle sera bien utilisée !

Compte ING Collectif Parc des Ursulines : BE43 3631 9893 3401